

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 19 décembre 2022 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est**

**NOR : JUSF2236836A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

**ARRETE :**

## **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Monsieur Willy LENOUVEL<br>Madame Aurélie MILCENT<br>Madame Céline ROY     |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Roxane VEGLIA<br>Monsieur Daniel NICOLAS<br>Monsieur Mario DA COSTA |

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaire : Monsieur Ivan BATTUT
- Suppléante : Madame Nicole MOLLARD

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires :  
Madame Séverine JOLY  
Monsieur Thomas DROUOT  
Madame Hélène MAGNARD  
Monsieur Loris FONTANA
- Suppléants :  
Madame Delphine DUCOIN  
Monsieur Jean-Marc FUEYO  
Madame Chloé ROUDAUT  
Madame Carine DUFAUD GOMA

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaire : Madame Samira GUERROUJ
- Suppléante : Madame Naima TOUNSI

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):*

- Titulaire : Monsieur Laurent BINAUD
- Suppléant : Monsieur Choukri JARI

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 décembre 2022.

**La directrice interrégionale de la PJJ Centre-Est**



**Christine LESTRADE**